



AVIS DE VENTE SOUS PLIS CACHETÉS

Machine Laveuse de Voirie

MAIRIE DU LUC EN PROVENCE

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ VENDEUSE

Collectivité	Commune du Luc en Provence
Adresse	3, place de la Liberté – 83340 Le Luc en Provence
Représentant légal	Monsieur le Maire
Service gestionnaire	Service de la Commande Publique
Contact	marches-publics@mairie-leluc.fr

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU BIEN MIS EN VENTE

2.1 Désignation du bien

Nature du bien	Machine laveuse de voirie
Marque / Modèle	CMAR LC860
Année de mise en service	2015
N° de série / Immatriculation	WMU2X56E5FWL00148
Kilométrage / Heures d'utilisation	29.577 km 6.600 heures
Dernière révision	- De 6 mois

2.2 Caractéristiques techniques

La machine laveuse de voirie présentée à la vente dispose des caractéristiques suivantes :

- Capacité de la cuve : 1800 litres
- Type de lavage : lavage à froid

- Accessoires inclus :
 - rampe de lavage (à réviser) ;
 - 2 roues de secours ;
 - double pompe
- Défauts ou pannes connus :
 - rampe de lavage ;
 - capteur roues directrices hors service

2.3 Conditions de cession

Le bien est vendu en l'état, sans garantie ni recours possible après la vente. La collectivité décline toute responsabilité quant à l'usage ultérieur du matériel.

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance de l'état du bien et renoncer à tout recours contre la commune.

ARTICLE 3 – VISITE DU MATÉRIEL

Les candidats sont fortement invités à visiter le matériel avant de formuler leur offre. Les visites se dérouleront aux conditions suivantes :

Lieu de la visite	156 avenue Pierre Gaudin 83340 Le Luc en Provence
Dates de visite possibles	Du 20/03/2026 au 31/03/2026
Horaires	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Contact pour rendez-vous	Accueil du centre techniques municipal – servicestechniques@mairie-leluc.fr – 04.83.11.07.31

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE LA VENTE

4.1 Prix minimum de mise en vente

Le prix de mise en vente est fixé à 5 000 € (cinq mille euros) TTC.

Toute offre inférieure à ce montant sera automatiquement déclarée irrecevable et éliminée sans examen.

4.2 Personnes admises à soumissionner

Peuvent participer à cette vente :

- Toute personne physique majeure et jouissant de ses droits civiques
- Toute personne morale de droit privé (entreprise, association, etc.) sous réserve d'être en règle au regard de leurs obligations fiscales et sociales :

ARTICLE 5 – PROCÉDURE DE DÉPÔT DES OFFRES

5.1 Composition du pli

Chaque offre devra être transmise sous pli cacheté contenant les pièces suivantes :

1. Le formulaire d'offre de prix dûment complété, daté et signé (annexe 1)
2. La copie d'une pièce d'identité en cours de validité (pour les personnes physiques)
3. Un extrait Kbis de moins de 3 mois ou équivalent (pour les personnes morales)
4. Une attestation sur l'honneur de régularité fiscale et sociale (pour les personnes morales)

5.2 Présentation du pli

L'enveloppe extérieure devra obligatoirement porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS
OFFRE DE PRIX – VENTE DE MATÉRIEL DE VOIRIE
Machine Laveuse de Voirie – Réf. [2026-01]

5.3 Modalités de transmission

Les plis peuvent être déposés ou transmis selon les modalités suivantes :

- Dépôt physique : à l'accueil de la Mairie
- Envoi postal : par lettre recommandée avec accusé de réception

Les plis transmis par voie électronique ne seront pas acceptés.

5.4 Date limite de réception des offres

Date limite de dépôt	01/04/2026
Heure limite	12h00
Adresse de dépôt	Hôtel de Ville – 3, place de la Liberté – 83340 Le Luc En Provence

Tout pli reçu après la date et l'heure limites fixées sera déclaré irrecevable et retourné à son expéditeur sans avoir été ouvert.

ARTICLE 6 – OUVERTURE DES PLIS ET ATTRIBUTION

6.1 Séance d'ouverture

L'ouverture des plis aura lieu, en présence de :

- Monsieur le Maire ou son représentant désigné

-
- La Directrice du Service de la Commande Publique
 - Toute autre personne désignée par l'autorité territoriale

6.2 Critère d'attribution

Le bien sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre financièrement la plus élevée, supérieure ou égale au prix minimum de 5 000 € TTC.

En cas d'égalité de deux offres au prix le plus élevé, il sera procédé à une surenchère par voie écrite entre les deux soumissionnaires concernés, dans un délai de 48 heures suivant leur notification.

6.3 Notification

L'attributaire sera notifié par courrier ou courriel dans un délai de 15 jours ouvrés suivant la séance d'ouverture des plis.

Les offres non retenues feront l'objet d'un courrier d'information dans le même délai.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PAIEMENT ET D'ENLÈVEMENT

7.1 Paiement

Le paiement du prix de cession devra intervenir dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la notification d'attribution, par :

- Virement bancaire sur le compte de la commune (coordonnées communiquées lors de la notification)
- Chèque de banque libellé à l'ordre du Trésor Public

Aucun paiement en espèces ne sera accepté au-delà du seuil légal en vigueur.

7.2 Transfert de propriété

Le transfert de propriété du matériel n'interviendra qu'après encaissement effectif du prix de vente par la commune.

7.3 Enlèvement du matériel

L'enlèvement du matériel devra être effectué par l'acheteur dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la réception certaine du paiement intégral du prix.

Les frais d'enlèvement, de transport et de remise en service éventuelle sont intégralement à la charge de l'acheteur.

Au-delà du délai d'enlèvement, des frais de gardiennage pourront être facturés à l'acheteur.

7.4 Défaillance de l'acheteur

En cas de non-paiement dans le délai imparti, la commune se réserve le droit d'annuler l'attribution et de proposer le bien au soumissionnaire suivant, ou de remettre le bien en vente.

ARTICLE 8 – DOCUMENTS REMIS À L'ACHETEUR

Lors de la remise du matériel, la commune fournira à l'acheteur les documents suivants (dans la mesure de leur disponibilité) :

- Certificat de cession (Cerfa n°15776*01 ou équivalent)
- Carnet d'entretien et historique de maintenance (si disponible)
- Manuel d'utilisation (si disponible)
- Clés et équipements remis

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire relatif à la procédure :

Contact administratif	Service de la commande publique
Téléphone	04 94 50 04 96
Courriel	marches-publics@mairie-leluc.fr
Horaires d'accueil	Du lundi au vendredi 8h30 – 12h00 / 14h00 – 16h30

ARTICLE 10 – PUBLICITÉ

Le présent avis de vente est diffusé par les voies suivantes :

- Affichage en mairie
- Publication sur la page Facebook et le site internet de la commune : <https://www.mairie-leluc.com/>

ANNEXE 1 – FORMULAIRE D'OFFRE DE PRIX

À retourner sous pli cacheté avant le [01/04/2026] à [12h00]

Référence de la vente : Vente sous plis cachetés – Machine Laveuse de Voirie – Réf. [2026-01]

Identité du soumissionnaire

Nom / Raison sociale	_____
Prénom (personne physique)	_____
Adresse	_____
Code postal – Ville	_____
Téléphone	_____
Courriel	_____
N° SIRET (si applicable)	_____
Qualité du signataire	_____

Offre financière

Montant de mon offre (TTC)	_____ € TTC
Montant en lettres	_____

Je certifie que le montant ci-dessus est égal ou supérieur au prix minimum de mise en vente fixé à 5 000 € TTC.

Déclarations du soumissionnaire

Je soussigné(e) :

- Certifie avoir visité le matériel (ou accepter expressément de prendre le bien en l'état sans l'avoir visité)
- Certifie être en règle avec mes obligations fiscales et sociales
- Reconnais avoir pris connaissance des conditions de vente et les accepte sans réserve
- M'engage à procéder au paiement et à l'enlèvement du matériel dans les délais prévus

Signature

Fait à : _____	Le : _____
Signature du soumissionnaire (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :	

ANNEXE 2 – PHOTOS DE LA MACHINE





